



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL N° 2017/07/03/06
 Séance du 4 Juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 41
 Nombre de votants : 55

Date de convocation : 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE
M. Philippe LANGLOIS	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Dominique PELHATE	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Bruno VETTIER	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERMANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Dénomination d'une voie dans le lotissement de Lann Braz 4 à Châteaugiron

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Par délibération du 29 septembre 2016, le Conseil municipal avait dénommé les futures voies du lotissement Lann Braz 4. L'une des rues a été dénommée **rue Angèle Vannier** poétesse (1917-1980). Or, ce nom de rue existe déjà à Saint-Aubin du Pavail. Il convient donc de renommer la rue.

Pour conserver la thématique du quartier sur les poètes ou écrivains bretons, il est proposé le nom suivant :

- Marie de Kerstrat (1841-1920)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- procède à la dénomination de la voie.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....7.....JUIL.....2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/07

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 41
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

Présents :			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		
Absents :		M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT		M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT	
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES		Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER		M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE	
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN		Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN		Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER		M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST		Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir			

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Cession d'un terrain appartenant à la commune déléguée de Ossé

Rapporteur : Jean-Claude LEPRETRE

Monsieur Régis COUFFIN et Madame Mélanie HARDY, propriétaires d'un lot de la ZAC de l'Yaigne à Ossé – parcelle ZD 170, ont demandé à acquérir une partie de la parcelle ZD 200 appartenant à la commune déléguée de Ossé (Annexe 1.7).

La partie cédée de la parcelle ZD 200, d'une contenance de 1383 m², représente 42 m². Le prix de vente proposé est de 25,00 euros le m².

La consultation du service du Domaine, obligatoire pour toute cession immobilière par les collectivités de plus de 2 000 habitants, est en cours. L'avis est présenté en séance.

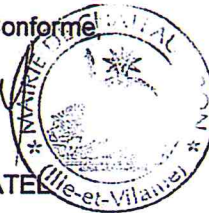
**Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis du Domaine présenté en séance,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **donne son accord sur la cession d'un terrain de 42 m² issu de la parcelle ZD 200 de la commune déléguée d'Ossé au profit de M. Couffin et Mme Hardy au prix de 25,00 € le m²**
- **précise que les frais de bornage et d'acte sont à la charge des acquéreurs,**
- **autorise le Maire ou le maire délégué de Ossé à signer l'acte de cession qui sera établi par le notaire désigné par les acquéreurs.**

Pour Copie Conforme
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....7 JUL 2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,



Annexe 1 du point 7

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Attaché le

Cachet du rédacteur

Commune : 35069

Châteaugiron

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D.G.F.P.)

ID : 035-200064483-20170703-2017_07_03_07-DE

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : ZD
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 22/11/2007

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 24/05/2017... par M. CAVILLON... géomètre à Cesson-Sévigné

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées

au dos de la chemise 6463.

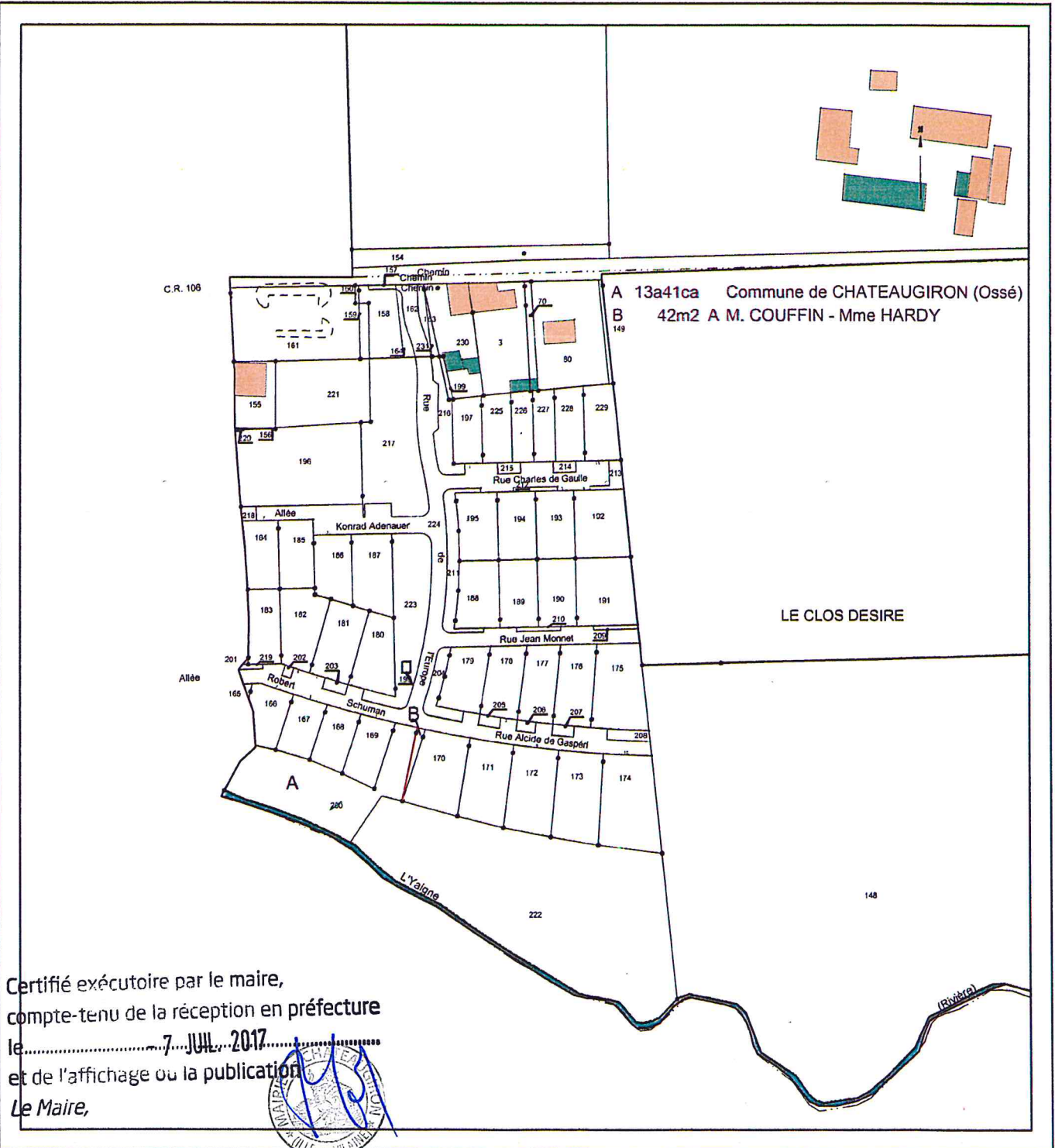
A. CESSON-SEVIGNE... le 30/05/2017...

Pouvoirs joints

Document dressé par
Sébastien CAVILLON
à CESSON-SEVIGNE
Date 30/05/2017
Signature :

CE64419C-IC

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de fauteur expropriant).



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE
Pôle Gestion publique
Service : Division France Domaine
Adresse : Avenue Janvier BP 72102 35021 Rennes cedex 9
Téléphone : 02 99 79 80 00
Fax : 02 99 79 80 77

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Patricia DAULIAC (030717)
Téléphone : 02 99 66 29 11
Courriel : patricia.dauliac@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2017-209 V 0926

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....7.....JUL.....2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,



MAIRIE DE CHATEAUGIRON
Madame le Sénateur-Maire
Hôtel de Ville
bd Julien et Pierre Gourdel
35410 Châteaugiron

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : UN TERRAIN NU
ADRESSE DU BIEN : RUE ALCIDE DE GASPÉRI À OSSÉ
VALEUR VÉNALE : 25 € LE M², SOIT UN TOTAL DE 1 050 €

1 – SERVICE CONSULTANT	Ville de Châteaugiron
AFFAIRE SUIVIE PAR : JOËLLE PANAGET	Service Urbanisme
2 – Date de consultation	: 02/06/2017
Date de réception	: 06/06/2017
Date de visite	: 03/07/2017
Date de constitution du dossier « en état »	: 03/07/2017 (congés d'été en juin)

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Evaluation de la valeur vénale d'un terrain nu n'offrant actuellement pas d'intérêt particulier pour le public, à destination de riverains (propriétaires de la parcelle ZD n°170), au prix de 25 € le m².

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale :

Emprise de 42 m² issue de la parcelle ZD n°200 (« le grand jardin », 1 383 m², terrain d'agrément 02).

Description du bien :

Il s'agit d'un terrain en nature d'espace vert, en pente descendante de la rue de l'Europe vers la rivière. Il se trouve près la jonction de l'allée Robert Schuman et de l'extrémité de la rue de l'Europe, au nord de l'Yaigne. L'emprise sera de forme triangulaire le long du terrain borné non clos (ZD 170), la pointe donnant sur le parking récemment bitumé/gravillons.

Situation en agglomération est.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire :
la commune d'Ossé auparavant, la Commune nouvelle de Châteaugiron maintenant.

6 - URBANISME ET RESEAUX

PLU de Châteaugiron.
Zac de l'Yaigne (création par DCM du 07/04/2014).
Parcelle en zonage 1AUZi, tranche 1 de la ZAC, dans un quartier pavillonnaire récent.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison.
Le prix de cession envisagé n'appelle pas d'observations de la part du service.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

1 an

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

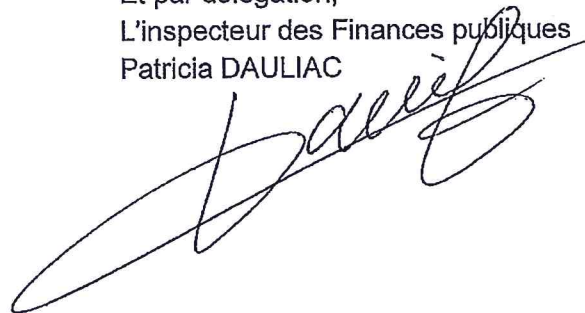
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Rennes, le 31/7/2017

Pour le directeur régional des Finances publiques,
Et par délégation,
L'inspecteur des Finances publiques
Patricia DAULIAC





CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/08

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 41
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

Présents :			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

Absents :	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : ZAC de l'Yaigne à Ossé – Tranche 2 – Fixation du prix de cession des lots individuels

Rapporteur : Jean-Claude LEPRETRE

Il est rappelé qu'une modification de zonage reclassant en 1AUz, une partie de la zone 2AU sur la frange Nord-Est du bourg de Ossé, correspondant à la tranche n°2 de la ZAC de l'Yaigne, a été approuvée par délibération municipale en date du 12 juin 2017.

L'approbation de cette modification permet désormais d'entreprendre les travaux de viabilisation et la commercialisation des lots.

Dans le cadre du budget annexe de la « ZAC de l'Yaigne », il est proposé d'arrêter le prix de cession.



Le périmètre de la tranche n°2 représente au total 45 956 m² dont environ 17 971 m² de surface cessible répartie en 40 lots individuels (dont 5 lots en accession).

Surface des lots	Nombre de lots	Prix de cession au m ² et € HT	Prix de cession au m ² et € TTC (selon taux en vigueur)
De 316 à 533 m ²	40	104.17 €	125 €

Il est précisé que ce prix a été fixé en tenant compte des dépenses et recettes prévisionnelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide le prix de cession des lots individuels de la Tranche n°2 de la ZAC de l'Yaigne,
- autorise Mme le Maire ou M. Le Maire Délégué de Ossé, à exécuter cette décision et procéder à la commercialisation des lots (compromis de vente et vente définitive), étant précisé que la rédaction des actes se fera en l'étude de Me DETCHESAHAR à Châteaugiron.
- autorise Mme le Maire ou M. Le Maire Délégué de Ossé, à exonérer l'étude notariale du dépôt de Déclaration d'Intention d'Aliéner dans le cadre de la vente de ces lots par la commune (déclaration que le notaire adresse en mairie lors de la préparation d'une vente pour permettre à cette dernière d'exercer ou non son droit de préemption).

Pour Copie Conforme
Le Maire,

Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....7.....JUIL.....2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,
